Le magazine des professionnels de la canne

CARO canne

N°30 août 2013





2003
2013

10 ans

Ce qui a changé.

cahier technique

50 bonnes pratiques agricoles



Il assure.

184 ch* de puissance maximale pour le nouvel ARION 500/600.

Le quotidien d'un tracteur n'est pas de tout repos. Il lui faut aller droit au but,
relever tous les défis et travailler avec une fiabilité absolue. Tout le portrait du nouvel ARION 500/600. Confort de conduite maximal, commande intuitive et puissance convaincante ;
il vous offre tout ce que vous attendez d'un tracteur. En un mot : il assure.

* Selon ECE R120

Foucque MATERIELS

CLAAS

www.foucquemateriels.re
SAINT-ANDRE | SAINT-LOUIS
Téléphone unique : 02.62.97.49.74

www.newarion.claas.com

2003-2013

sommaire

3 Editorial

4-5 Les chiffres-clés

6-7 Les grands événements

8-9 Les témoins

10-17 **Ce qui a changé**

Mauvaises herbes
Engrais et amendements
Irrigation
Coupe
Transport
Variétés
Industrie

18-21 Interviews

Regards de techniciens
Leur vision de l'avenir

22 Le monde de la canne et du sucre

23 Actualité

Dacian Ciolos à l'écoute des agriculteurs réunionnais

Caro canne n°30 - Août 2013
Revue de Canne Progrès éditée trois fois par an

Directeur de la publication :
Bernard Siegmund - Président de l'Artas
Coordinateur : Daniel Marion
Rédaction : Artas - Bernard Grollier - Olivier Soufflet
Conception et réalisation : HTC
Photos : J.M. Grenier - Tereos Océan Indien - eRcane
Information et abonnement
Artas c/o eRcane - BP 315
40 route Gabriel Macé - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07
Impression Print 2000 - N°ISSN 1764-657X
Tirage 4 250 exemplaires
Diffusion ARDP et Canne Progrès Prix au numéro 2 e
Ont participé à ce numéro
eRcane | Cirad | CTICS | Tereos Océan Indien

Le site de la filière canne-sucre
www.canne-progres.com

éditorial

Mesurer le chemin parcouru et se projeter dans l'avenir



Caro Canne fête ses dix ans ! C'est en effet en 2003 que l'ARTAS a décidé de doter la filière d'un support de communication régulier, visant à faire le point, trois fois par an, sur ses évolutions et ses avancées. Caro Canne a trouvé sa place dans le paysage et prouvé son utilité auprès des planteurs. Ses différentes rubriques permettent notamment à chacun de comparer ses propres pratiques agricoles avec celles des autres, de se situer par rapport aux préconisations issues des expérimentations aux champs.

Nous avons souhaité, à l'occasion de ce trentième numéro, jeter un regard en arrière pour mesurer le chemin parcouru en une décennie.

Notre filière a indéniablement franchi un grand pas, en juillet 2007, en se constituant en Interprofession. Les relations étaient déjà étroites entre le monde agricole et les industriels, tant la valorisation de la canne exige une synergie permanente entre ceux qui la produisent et ceux qui la transforment. La création du Comité Interprofessionnel de la Canne et du Sucre a fait entrer ce partenariat dans une autre dimension : la filière a alors montré à l'extérieur sa capacité à parler d'une même voix pour fixer ses objectifs à long terme et défendre ses intérêts. Ce moment fort est intervenu, rappelons-le, alors qu'une nouvelle convention canne venait d'être signée et que l'Etat et l'Europe acceptaient de compenser intégralement la baisse du prix d'achat communautaire du sucre. L'Interprofession a renforcé la crédibilité de la filière vis-à-vis des pouvoirs publics et confirmé sa maturité. Elle a contribué à obtenir une autre avancée majeure : le versement, à partir de 2010, d'une recette additionnelle provenant de la valorisation énergétique de la bagasse. Ce complément de revenu substantiel est arrivé au moment opportun pour soulager les trésoreries des exploitations, confrontées à l'augmentation des prix des intrants.

La décennie écoulée a également vu l'outil industriel devenir la propriété d'un acteur unique, Tereos Océan Indien, suite au rachat de Quartier Français en 2010. Cette transition, qui s'est opérée dans la continuité, a adossé la filière à un des leaders mondiaux du secteur.

Bien d'autres évolutions ont concerné la canne et le sucre de La Réunion en dix ans : elles sont détaillées dans les pages suivantes. S'il y avait une seule donnée à retenir pour en donner le sens, il s'agirait sans aucun doute de l'amélioration continue de la productivité, qui a compensé le recul du foncier et l'augmentation des coûts de production. Grâce à cette modernisation continue, la filière est aujourd'hui en bonne position pour obtenir la confirmation du soutien que lui apporte l'environnement règlementaire, indispensable pour continuer à progresser.

Ce chemin parcouru sera le fondement pour écrire le développement de la filière dans les prochaines années. Des représentants du monde agricole, industriel et institutionnel nous font partager leur vision de l'avenir dans ce numéro.

Bernard Siegmund
Président de l'Artas

Ralentissement de la diminution du foncier agricole, gains de productivité, augmentation de la taille moyenne des exploitations : les évolutions de la dernière décennie sont encourageantes pour l'avenir de la filière.

Les pertes foncières ralentissent

La canne à sucre occupe aujourd'hui 57 % de la surface agricole utilisée à La Réunion : un chiffre qui témoigne à lui seul du rôle central de cette culture dans l'agriculture locale. Les surfaces plantées en canne ont toutefois connu une forte baisse au cours des précédentes décennies, passant sous la barre des 30 000 hectares en 1992. Ce recul a été particulièrement brutal de 1984 à 1995, période pendant laquelle près du quart de la superficie cannière a disparu.

La filière s'est alors mobilisée pour mettre un frein à cette tendance lourde de danger, la production industrielle de sucre à La Réunion exigeant une production de canne suffisante pour alimenter deux usines. Ses efforts ont freiné les pertes foncières, qui se poursuivent néanmoins, même si elles ont été amplifiées par un effet statistique : la mise en œuvre progressive d'un système d'information géographique a facilité la mesure des terres réellement cultivées, en soustrayant des surfaces occupées par des hangars, des chemins d'accès ou des zones pierreuses et considérées jusqu'alors comme exploitées.

De même, l'analyse du recul des surfaces doit être complétée par l'étude plus fine du potentiel agricole des surfaces gagnées et des surfaces perdues, toutes les terres plantées en canne n'ayant pas la même valeur agronomique.



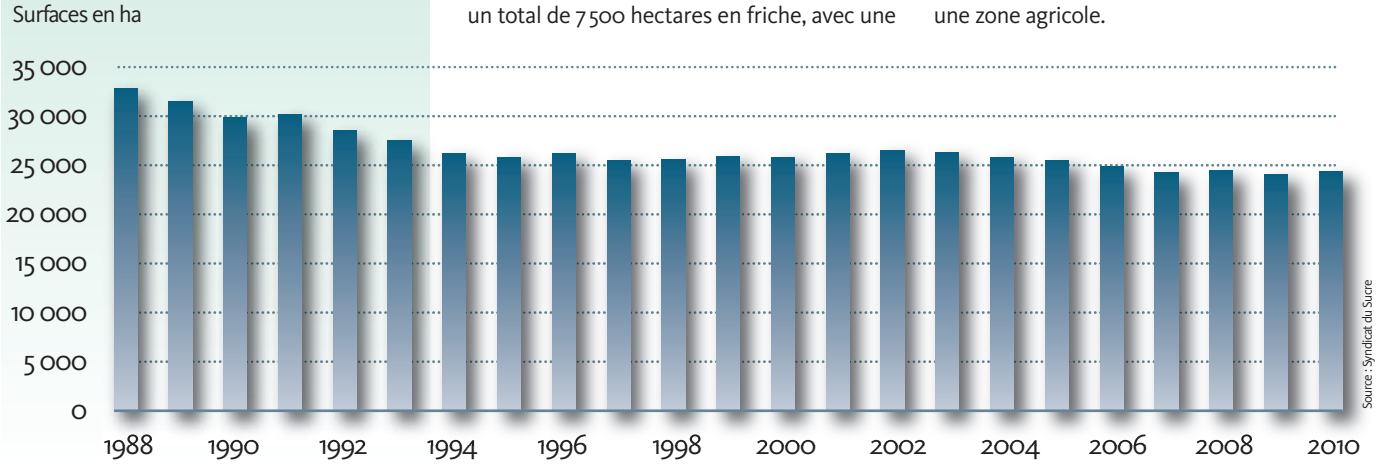
De 27 000 hectares en 2003, les surfaces cultivées sont passées à 25 000 hectares en 2007-2008. Depuis cette date, elles se sont à peu près stabilisées autour de 24 000 hectares. La pression de l'urbanisation n'en reste pas moins forte sur le foncier agricole, notamment à la périphérie des villes. Elle est en partie compensée par la remise en culture de parcelles sur les nouveaux périmètres irrigués du littoral ouest, ainsi que par la reconquête de friches agricoles. Plusieurs fois réformée depuis 2005, la procédure «Terres incultes» a contribué à regagner des terres un temps abandonnées et de répondre aux attentes des planteurs souhaitant agrandir leur exploitation, tout comme aux jeunes agriculteurs candidats à l'installation. Depuis 2008, le conseil général est responsable de ce dispositif et d'une partie de son financement, alors que la cellule Terres incultes de la Safer est chargée de son animation.

En 2005, les cahiers de l'agriculture (élaborés par le conseil général et la chambre d'agriculture pour définir les grandes orientations de la politique agricole de l'île) avaient identifié un total de 7 500 hectares en friche, avec une possibilité de reconquête. Parmi eux, 3 500 concernaient la canne à sucre. Depuis, 1 700 hectares ont été rendus à la culture.

En 2011, le schéma d'aménagement régional a réaffirmé la volonté réunionnaise de préserver 50 000 hectares de surface agricole utilisée, dont 30 000 hectares consacrés à la canne. L'atteinte de cet objectif exige des politiques volontaristes à l'échelle communale. Elles s'expriment à travers les chartes de développement agricole signées par les municipalités. Elle nécessite également des outils de contrôle. La loi de modernisation agricole de 2010, complétée par une ordonnance concernant les départements d'Outre-Mer en 2011, a ainsi créé une commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA), mise en place à La Réunion en décembre 2012. La CDCEA doit rendre un avis sur tout projet de déclassement de terres agricoles et son avis défavorable a pour conséquence de bloquer le dossier. De même, les missions de la commission départementale d'aménagement foncier ont évolué : elle doit dorénavant valider toute division cadastrale demandée sur une zone agricole.

Evolution des surfaces cannières depuis 1988

Entre les deux recensements agricoles de 2000 et 2010, les surfaces plantées en canne ont reculé de 6,1 %. Cette baisse avait été beaucoup plus marquée (-15,2 %) entre 1990 et 2000.



La production résiste au recul des surfaces

La production de canne a globalement résisté au recul du foncier agricole depuis vingt ans. Malgré cette baisse et les aléas climatiques subis (cyclones, sécheresses), la moyenne décennale s'établit à 1 835 000 tonnes et une relative stabilité a été enregistrée au cours des quatre dernières campagnes. Grâce à la résistance de la canne, la décennie a été marquée par une seule année de crise : 2007, quand le cyclone Gamède a fortement perturbé la repousse des cannes pendant l'intercampagne et impacté la campagne suivante.

Des gains de productivité multiples contribuent à atténuer les effets de la diminution des surfaces cultivées en faisant progresser le rendement de canne par hectare de 5,5 % en moyenne par décennie. Ils proviennent de l'amélioration des pratiques agricoles, difficilement mesurable mais liées à la formation et à l'accompagnement des planteurs.

Les résultats de la recherche variétale sont un autre facteur de progrès, en diffusant progressivement des cannes plus performantes et désormais adaptées à des zones particulières grâce à la sélection «micro-locale». De même, le développement de l'irrigation, sur les périmètres de la Saphir dans le Sud mais surtout dans l'Ouest, grâce au chantier en cours du transfert des eaux Est-Ouest, accroît les rendements de manière significative. Ainsi, sans le recul du foncier, grâce à ces améliorations de rendement, notre objectif de 2 millions de tonnes de canne aurait-il été atteint.

Simultanément, l'amélioration continue de l'outil industriel s'ajoute aux effets de la hausse des rendements aux champs pour atteindre un niveau de production de sucre supérieur à 200 000 tonnes par campagne.

Rapportée à l'hectare, elle a doublé depuis les années 50 à La Réunion et cette tendance se poursuit : elle était de 8,2 tonnes à l'hectare en 2010, contre 6,8 tonnes dans les années 80.

Le départ à la retraite des agriculteurs les plus âgés s'est traduit par une baisse du nombre de planteurs de canne au cours de la décennie écoulée, même si la tendance s'atténue depuis 2005. Selon les chiffres du CTICS, 3 173 exploitants ont livré de la canne en 2010. Ils étaient 4 004 en 2005 et 4 932 en 2000.

Inversement, la taille moyenne des exploitations a progressé de 33 % entre 2000 et 2010. De 3,8 hectares en 1985, elle est passée à 5,4 hectares en 2000 et à 7,6 hectares en 2012. En comparaison, la taille moyenne des exploitations agricoles réunionnaises, toutes filières confondues, est de 6 hectares.

Le pourcentage d'exploitations supérieures à 10 hectares a aussi nettement progressé en dix ans, passant de 6 % à 16 % du total. La majorité des exploitations cannières reste cependant constituée de petites unités : 72 % d'entre elles cultivent moins de 7,6 hectares (2012).

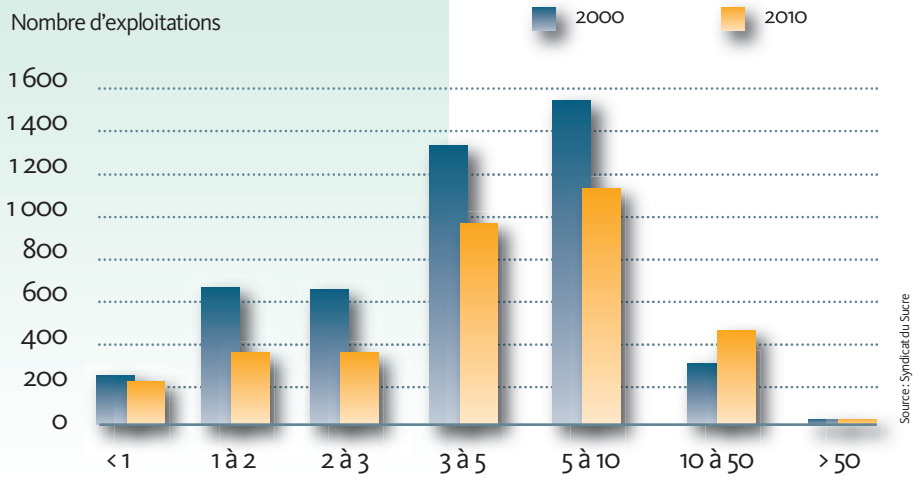
Cette évolution de la taille des exploitations, le nombre de petites exploitations (1 à 5 hectares) ayant été divisé par deux depuis 2000, se traduit logiquement par l'évolution de la répartition du tonnage livré. En 2010, le segment le plus contributeur à la production de canne est celui des exploitants produisant entre 500 à 1 000 tonnes de canne alors qu'en 2000, la majorité des planteurs livraient de 100 à 500 tonnes par campagne.

Plus structurées, les exploitations sont dirigées par des planteurs mieux formés : quatre agriculteurs sur cinq qui s'installent sont diplômés.

A noter aussi que 10 % de la surface des exploitations cannières sont occupées, en moyenne, par des productions de diversification (maraîchage, cultures fruitières, élevage...).

Evolution du nombre d'exploitations par classes de surface 2000-2010

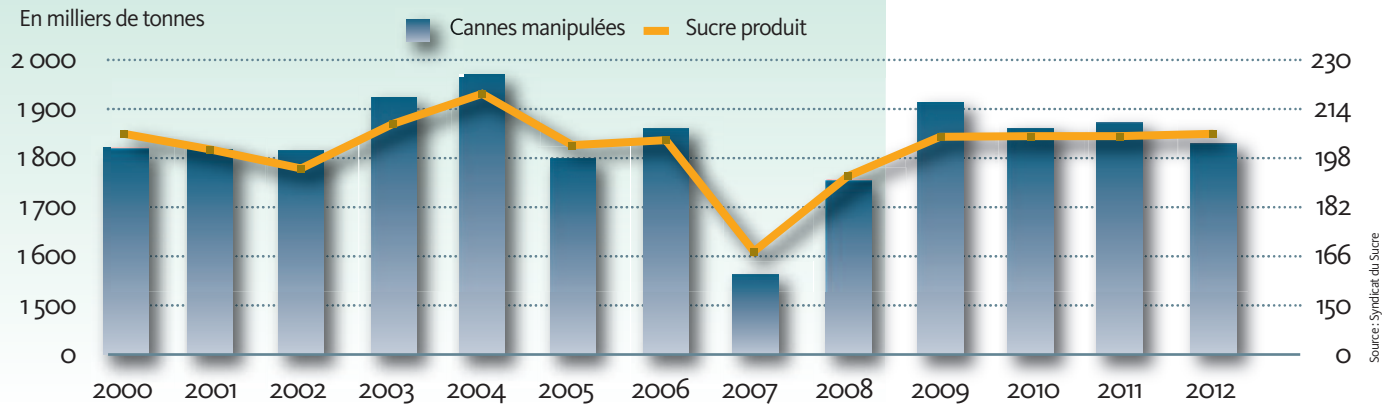
Les petites exploitations se sont structurées au fil du temps. La taille moyenne des exploitations cannières a ainsi augmenté régulièrement depuis 10 ans.



Source : Syndicat du Sucre

Evolution de la production de canne à sucre 2000-2012

En 2007, le cyclone Gamède, évènement climatique majeur, a impacté la production de l'année (80 % de la moyenne décennale) avec des effets résiduels sur 2008.



Source : Syndicat du Sucre

OCM Sucre : la réforme dans la continuité

Les Organisations Communes de Marché (OCM) ont été mises en place en 1969 afin de garantir en quantité et en qualité l'approvisionnement du marché européen. Ces OCM, révisées régulièrement, ont fusionné en une OCM unique qui comprend tous les produits agricoles dont le sucre.

En 2006, une réforme lourde du volet sucre a été opérée. Elle consistait à diminuer la production de sucre de l'Union européenne notamment en raison de l'interdiction d'exportations du sucre, infligée par l'organisation mondiale du commerce, à l'Europe (subventions croisées). Pour ce faire, l'Union a décidé unilatéralement de baisser de 36 % son prix de référence du sucre et de réduire de 5 millions de tonnes le quota de sucre de l'Europe (c'est-à-dire le droit à produire).

Cette réforme s'est traduite par une diminution du prix d'achat de la matière première betteravière et par la fermeture de 80 sucreries en Europe, ce qui a entraîné la suppression de près de 45 % des emplois pendant la campagne betteravière.

Consciente de la situation particulière des Départements d'Outre-Mer et de l'impossibilité qu'ils se restructurent de nouveau (il ne reste que deux usines à La Réunion), l'Union européenne les a exclus de la restructuration continentale. Cette décision a été accompagnée par la mise en place d'un soutien (sur les fonds Posei et les fonds nationaux) pour que le prix d'achat de la matière première, la canne à sucre, soit maintenu au même niveau, sans réduction du quota de production.

Par ailleurs, au titre du Feader, deuxième pilier de la Pac consacré au développement rural et destiné à accompagner le développement agricole, diverses mesures de soutien à l'agriculture réunionnaise sont cofinancées (installation de jeunes agriculteurs, amélioration foncière, plantation, irrigation, mécanisation). Fin 2010, un rapport de la Commission européenne destiné au Parlement européen a relevé l'utilisation efficace des fonds européens par la filière canne-sucre réunionnaise et conclu à sa viabilité.

Le Comité paritaire interprofessionnel de la canne et du sucre



Auparavant réunis au sein de la Commission paritaire de la canne et du sucre (l'ancienne CPCS) planteurs et industriels ont convenu en 2007 de renforcer leur partenariat en interprofession pour mieux faire face aux défis à venir.

Le nouveau CPCS (Comité paritaire de la canne et du sucre) est devenu une structure permanente. La nouvelle instance a repris les missions traditionnelles de régulation des relations interprofessionnelles et elle les a étendues en devenant l'interlocuteur des pouvoirs publics pour toutes les questions relatives à la filière. C'est ainsi que toutes les évolutions intervenues depuis 2007 dans la filière ont d'abord été débattues, puis décidées au sein de cette instance. Ce fut le cas notamment des modalités de répartition entre planteurs et industriels de la recette bagasse-énergie.

Convention canne 2006-2015 : le nouveau départ

La convention canne signée en 2006 a mis en œuvre la réforme de l'OCM Sucre.

Elle a fixé pour neuf ans un prix de référence de la canne au niveau de celui de 2005 : 39,09 euros la tonne à 13,8 % de richesse. Elle a augmenté la prime bagasse et une prime supplémentaire a été attribuée aux planteurs cultivant dans les zones éloignées des centres de réception. L'indemnité de handicap naturel (ICHN) a également évolué pour favoriser les planteurs travaillant en zones difficiles. L'aide au transport a été relevée de 10 % sur toutes les tranches. Par ailleurs les conditions de versement de l'aide de l'Etat à la production ont été améliorées avec un acompte plus rapide. Un dispositif de soutien à la plantation a été mis en place en complément des subventions publiques.

La convention canne a également fixé le cadre de la réorganisation et de la modernisation qu'a connues la filière depuis 2006 en donnant deux grands objectifs chiffrés :

- étendre la surface cultivée en canne à 30 000 hectares ;
- atteindre une production de 2,2 millions de tonnes en 2015.

En 2011, à mi-parcours, planteurs et industriels ont actualisé les conditions de rémunération (bonus lié à la richesse et au tonnage des cannes produites) afin d'inciter les planteurs à produire davantage.

Les Pôles Canne plus près des planteurs

Les Pôles Canne ont été créés pour développer l'accompagnement administratif et technique des planteurs.

Ils ont ouvert leurs portes à partir de 2006 sur le site des plateformes de réception des cannes où les planteurs passent régulièrement. Au nombre de six aujourd'hui (Beaufonds, Bois-Rouge, Tamarins, Le Gol, Casernes et Langevin), ils associent les principaux partenaires de la filière soit de façon permanente, soit sous forme de permanences hebdomadaires. Les Pôles Canne ont pour ambition de devenir des "guichets uniques" pour toutes les démarches et des lieux de diffusion de l'information technique aux planteurs.



Des techniciens du Pôle Canne des Casernes.

Les nouveaux horizons de la canne

La mise en route du pilote de bioraffinerie sur la station de La Bretagne, en février 2012, représente une nouvelle étape dans les recherches menées par eRcane d'exploration de nouveaux débouchés pour la canne, au profit de la filière réunionnaise.

Tout a commencé en septembre 2004 lors d'un séminaire organisé par le Cirad et eRcane. A cette occasion, des intervenants extérieurs ont présenté les possibilités de valorisation non alimentaire de la canne. Les perspectives offertes par la chimie verte, la chimie du végétal, en remplacement de celle du pétrole, avaient alors été mises en évidence. Soutenu par le pôle de compétitivité Qualitropic et coordonné par eRcane, le projet V2ARUN, visant à extraire une molécule d'acide organique présente dans la canne et à la valoriser notamment sous forme de bioplastiques, est venu concrétiser cette démarche. Des échantillons produits par le laboratoire d'eRcane sont actuellement testés en métropole pour diverses utilisations. D'autres sujets sont à l'étude ou programmés, comme par exemple, les compléments alimentaires, les antioxydants, l'alimentation animale, mais aussi la fabrication de meubles ou de papier en bagasse. Ces nouvelles valorisations apporteront dans l'avenir une valeur ajoutée supplémentaire à la filière en complément des produits actuels que sont le sucre, le rhum et la bagasse-énergie.



Tereos rachète Quartier Français et renforce son positionnement à La Réunion

Propriétaire depuis 2001 de la sucrerie de Bois-Rouge après avoir racheté les actifs sucriers du Groupe Bourbon, le groupe coopératif sucrier français Tereos a pris le contrôle du groupe Quartier Français en juin 2010.

Tereos consolide alors son positionnement avec la maîtrise de la production de l'île, soit environ 210 000 tonnes de sucre, ainsi que le développement des synergies agricole, industrielle, logistique, commerciale et de Recherche & Développement. La filiale du groupe, Tereos Océan Indien, regroupe les deux sucreries, Bois-Rouge et le Gol, le centre de stockage et de conditionnement Eurocanne et le centre de R&D eRcane. Depuis, Tereos s'est fortement impliqué dans le développement agricole et les investissements industriels.

La bagasse-énergie, une nouvelle ressource pour la filière



Longtemps considérée comme un simple déchet, la bagasse est valorisée depuis 2009 en tant que biomasse et co-produit de la canne à sucre.

Une tonne de canne produit 310 kg de bagasse générant 140 kwh comme combustible d'une centrale thermique (soit l'équivalent de 75 kg de charbon). La bagasse couvre ainsi 10 à 12 % des besoins énergétiques réunionnais. Un accord interprofessionnel signé le 21 décembre 2009 a réparti entre planteurs et industriels cette nouvelle rémunération. Jusqu'à la campagne 2011, un prix de 13 euros la tonne avait été fixé dont 11,30 euros allaient aux planteurs et 1,70 euro aux industriels. Depuis 2011, la rémunération a cessé d'être fixe, elle dépend d'une formule de calcul intégrant notamment le prix de la tonne de charbon et de CO_2. Cette nouvelle recette constitue un apport substantiel de revenu pour de nombreux planteurs. Prélevée à la source, une petite portion (0,50 centime d'euro par tonne) contribue au financement de la recherche-développement d'eRcane.

La création de la CDCEA

Installée en fin d'année 2012, la commission départementale de la consommation des espaces agricoles a commencé ses travaux et déjà rendu ses premiers avis sur des plans locaux d'urbanisme (PLU).

La mise en place de cette instance constitue une avancée majeure pour la préservation du foncier agricole. Créée dans chaque département par la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 28 juillet 2010, cette commission a été dotée de pouvoirs supplémentaires dans les DOM où ses avis ne sont pas seulement consultatifs mais font autorité sur les projets. C'est ainsi que, désormais, tout projet susceptible de toucher des terres agricoles, et en particulier tous les PLU des communes de La Réunion, dans le cadre de leur révision, doivent être examinés et validés par la CDCEA.

Emeline et Raymond Boyer

Une exploitation en pleine croissance

Pour Emeline et Raymond Boyer, le changement le plus important de ces 10 dernières années, c'est d'abord de s'être mariés et, il y a trois ans, d'avoir repris ensemble dans les hauts de Sainte-Rose, l'exploitation familiale des parents de Raymond.



Une exploitation principalement cannière, complétée par une production de bananes et de palmistes. En 10 ans, la surface exploitée en canne s'est agrandie, passant peu à peu de 12 à 20 hectares. L'exploitation s'est aussi modernisée. Pour effectuer des travaux agricoles croissants, l'achat d'un tracteur s'est révélé plus intéressant que le recours au prestataire de service - un voisin - auquel les parents de Raymond faisaient appel auparavant. Raymond et Emeline Boyer s'apprêtent maintenant à franchir un nouveau pas dans l'équipement de l'exploitation en faisant l'acquisition d'une petite coupeuse mécanique. Avec une production atteignant aujourd'hui 1000 tonnes de canne, ils estiment le projet viable financièrement. «*La coupe mécanique est indispensable pour pallier le manque de main-d'œuvre de récolte*» souligne Raymond ; d'autant plus qu'il a planté la nouvelle variété R585 l'année dernière et en attend un gain de rendement et de revenu. «*Il y a encore beaucoup de choses à faire sur l'exploitation, et je suis optimiste pour l'avenir. La filière a évolué grâce à la mécanisation, et la recette bagasse-énergie améliore le revenu agricole. Le gros problème, c'est la main-d'œuvre*» concluent Emeline et Raymond Boyer.

Marinette Tavea

La retraite impossible



Marinette Tavea, 62 ans, aimerait pouvoir partir en retraite. Son gendre est d'ores et déjà prêt à reprendre l'exploitation. Mais voilà : «*La retraite agricole est une misère*».

«*Alors je reste, tant que je tiens debout, je travaille*». Pour juger de l'évolution de son exploitation, ce ne sont pas les dix dernières années que regarde Marinette Tavea, mais l'ensemble de sa vie consacrée au travail agricole. Dès l'âge de neuf ans, elle aide son père au champ. A 17 ans, elle est journalière sur les terrains de l'usine de Beaufonds. En 1983, elle devient agricultrice à part entière lorsque Beaufonds met ses terres en fermage. Depuis cette époque, Marinette Tavea exploite la même surface, 12 hectares, au même endroit à Sainte-Anne. Mais ses conditions de travail ont évolué. Les trois dernières années en particulier ont vu son équipement se moderniser. Elle a fait l'acquisition d'un tracteur. Marinette Tavea coupait manuellement elle-même, s'organisant avec d'autres agriculteurs pour le chargement et le transport. L'âge venant, elle a fait appel à un saisonnier. Malgré une production passée de 400 tonnes en 1983 à 1000 tonnes aujourd'hui, elle juge que «*le métier reste dur pour les petits et les moyens exploitants à cause des charges trop lourdes. Les aides, la bagasse apportent plus, mais toutes les charges augmentent et le prix de la canne reste le même. Aujourd'hui les petits et moyens exploitants font du sur-place. J'ai la foi, la volonté, mais je dis aux jeunes : attention, produire plus, ça veut dire gagner plus et aussi plus de main-d'œuvre et plus de dépenses*».

Jean-Marc Zitte

Changement de génération

Jean-Marc Zitte a repris en 2000 la petite exploitation (1,8 hectare) de ses parents et l'a étendue grâce à l'ouverture de l'antenne 4. Il exploite 8,5 hectares (dont 10 ares en maraîchage), auxquels s'ajoute 1,3 hectare dans la partie haute de l'antenne.

Sur cette terre peu profonde, la maîtrise de l'irrigation lui a permis d'augmenter son rendement de 85 tonnes à l'hectare il y a 10 ans à 100 tonnes aujourd'hui. Jean-Marc Zitte est très attentif à maintenir ce rendement car, estime-t-il, la rentabilité de son exploitation en dépend. Jean-Marc Zitte retient en effet de la décennie écoulée qu'elle a été celle de l'explosion du coût des intrants et des charges en



général. «*Avant le passage à l'euro, je payais ma tonne d'engrais 2 100 francs, aujourd'hui je la paie 700 euros !*» Il a investi dans un système d'irrigation, la construction d'un abri, les achats d'un véhicule et d'un petit tracteur pour le désherbage, et dans l'enlèvement de sept andains qui lui a permis de gagner un demi-hectare de surface. «*En 2007-2008, les travaux d'épierrage avaient épuisé ma trésorerie*» se souvient Jean-Marc Zitte. Au final, dit-il, il se maintient mais sans vraiment évoluer tel qu'il l'aurait souhaité, faute de moyens. Il dresse un bilan contrasté de ces 10 ans, lié à la difficulté de tirer un meilleur parti d'une terre peu profonde même si elle est irriguée. Lié aussi à l'incertitude qui pèse sur l'avenir de son bail. «*Difficile de se projeter dans l'avenir dans ces conditions*» juge-t-il.

Philippe Leste

Du colonat au fermage



Agriculteur depuis 1986, Philippe Leste a vu son contrat de colonat converti en bail à ferme en 2009. C'est pour lui le changement majeur de la décennie écoulée.

Il exploite aujourd'hui comme fermier 11 hectares de canne à Saint-Benoît et 4,5 hectares à Sainte-Suzanne. Parmi les investissements les plus marquants de ces dix dernières années, il cite les travaux d'aménagements fonciers entrepris sur sa parcelle de Sainte-Suzanne, ainsi que sur deux hectares de son terrain de Saint-Benoît, pour préparer la mécanisation de la coupe. Il prévoit le passage à la coupe mécanique, à terme, sur l'ensemble de son exploitation. «*C'est une obligation à cause du manque de main-d'œuvre*». Philippe Leste s'est équipé d'un tracteur et d'un ramasseur mécanique Bell. En 2002, il a embauché un salarié agricole. Il note que si son exploitation ne s'est pas agrandie en surface, en revanche elle a fait un bond en termes de production, passant de 800 tonnes il y a 10 ans à 1300 tonnes en 2012. Un gain qu'il attribue à ses plantations sur un terrain réaménagé. «*Je vis beaucoup mieux qu'il y a 10 ans, grâce aussi aux aides et à la recette de la bagasse-énergie,* constate-t-il. *Je reste convaincu que la canne a de l'avenir et reste le pivot de l'agriculture réunionnaise*».

Jean-François Trebel

Il faut maintenir les aides

Planteur de Petite-Ile, Jean-François Trebel a agrandi son exploitation de cinq hectares récemment, en 2011, en louant en fermage les terres d'un agriculteur partant en préretraite.

Il exploite aujourd'hui 12 hectares principalement en canne, à l'exception d'un demi-hectare en maraîchage et d'un quart d'hectare en arboriculture. «*Je cherchais à m'agrandir car la vie devient plus chère et il faut suivre pour rester rentable*». Conséquence, sa production est passée de 500 tonnes à 1200 tonnes, pour un rendement moyen à l'hectare, lui, resté stable de 100 tonnes à l'hectare. Sur ce plan, son premier essai l'année dernière avec R582 marque une évolution puisqu'il a obtenu en canne vierge 130 tonnes à l'hectare sur sa parcelle la plus élevée. Le résultat reste à confirmer, notamment dans sa plantation des bas où Jean-François a l'intention de tester R582. Sur ce point il est optimiste. Jean-François Trebel plante un hectare chaque année. «*Je pense aussi à la coupe mécanique car je commence à courir après la main-d'œuvre*», souligne Jean-François Trebel. «*Je me considère comme un petit planteur. Je vis mieux, c'est sûr, mais j'aimerais pouvoir encore m'agrandir. Il faut aussi absolument maintenir les aides. Sans elles, le nombre de planteurs va diminuer*».



De la lutte contre les mauvaises herbes aux nouvelles variétés, en passant par les relations entre agriculteurs et techniciens : panorama d'une décennie de changements au sein de la filière.

Ce qui a changé



En 2003, quand paraît le premier numéro de Caro Canne, les planteurs ont à leur disposition un éventail de produits phytosanitaires auxquels ils sont habitués, depuis de longues années pour certains. Dix ans plus tard, un seul de ces produits reste homologué pour la canne à sucre car la panoplie des herbicides a été bouleversée par les évolutions réglementaires: mais ce n'est pas le moindre des changements auquel le monde agricole a dû faire face au cours de la décennie écoulée **(voir page 11)**.

Les prix des produits phytosanitaires ont également connu de fortes augmentations, tout comme ceux des engrais. Les deux usines d'assemblage qui existaient en 2003 ont, depuis, cessé leur activité et le paysage commercial de l'importation-distribution des engrais a lui aussi été bouleversé **(voir page 12)**.

Dans le domaine de l'irrigation, la période a été marquée par les avancées du chantier du basculement des eaux d'Est en Ouest et la mise en service de plusieurs nouveaux périmètres irrigués, de Saint-Paul à Saint-Leu **(voir page 13)**.

La mécanisation de la coupe a également progressé : un quart des cannes ont été récoltées à la machine lors de la dernière campagne (contre 15 % dix ans plus tôt). Une petite révolution technique s'est produite avec la mise au point des coupeuses en cannes longues, adaptées aux terrains difficiles. Ce progrès technique doit maintenant être converti en avancée économique **(voir page 14)**.

Le transport des cannes a, lui aussi, connu des évolutions, sous l'effet de la mécanisation de la coupe et du chargement **(voir page 15)**.

La stratégie de sélection micro-locale d'eRcane, visant à diffuser des cannes particulièrement adaptées à chaque zone de production, a donné ses premiers résultats à partir de 2006 avec la libération successive de R581, R582, R583, R584 et R585. Cinq nouvelles variétés qui viennent compléter le tryptique de base (R570, R577 et R579) et offrent des opportunités de rendements nettement supérieurs dans certaines zones **(voir page 16)**.

Dans les usines, les investissements ont été continus, en dix ans, pour améliorer la performance des outils, réduire les taux de panne et amener les sucreries aux meilleurs niveaux de normes environnementales **(voir page 17)**.

Sur le terrain, enfin, les techniciens agricoles désormais regroupés dans les Pôles Canne ont poursuivi leur patient travail d'accompagnement des agriculteurs et de vulgarisation des bonnes pratiques : quatre d'entre eux témoignent de leur expérience **(voir pages 18 et 19)**.

La fin des Sica

En décembre 2008, la Sica Canne-Réunion (ex-Sica du Gol) ferme définitivement ses portes. Elle était la dernière des Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole mises en place à partir des années 70 pour mutualiser les coûts d'une mécanisation alors hors de portée pour la majorité des planteurs.

Le mouvement avait été initié en 1973 par la Sica Promo Canne, qui avait reçu à l'époque le soutien du groupe Quartier Français. Cinq autres avaient suivi, dans les différentes régions de production de l'île. Dotées d'un parc de matériel pour assurer les travaux d'amélioration foncière, de labour, de chargement et de transport des cannes – et plus récemment de coupeuses – elles intervenaient pour le compte des planteurs selon un tarif uniforme. Les exploitants de zones difficiles bénéficiaient des mêmes conditions financières que les autres, même si le travail dans leur champ était beaucoup plus coûteux. Mais au fil de la mise en place de la différenciation des aides, les grandes exploitations se sont dotées de leur propre matériel et le mouvement de solidarité s'est effrité. De nouvelles obligations réglementaires, exigeant une mise en concurrence lors de la passation de marchés de travaux soutenus par les aides publiques, a un peu plus affaibli la position des Sica. Souffrant par ailleurs de retards de paiement, elles ont fermé les unes après les autres. Le relais a été pris par des prestataires privés dont l'émergence a été rendue possible grâce au travail préparatoire des Sica.

La plupart des produits herbicides utilisés il y a dix ans ne sont plus homologués aujourd'hui. D'autres sont apparus et les planteurs ont dû trouver de nouveaux repères, guidés par les travaux du «réseau herbicide».

Produits herbicides : le grand chassé-croisé

«*L'année 2003 a marqué le début d'une déferlante réglementaire européenne qui a mis hors jeu les principaux herbicides de la canne, ceux-là même qui continuent d'être utilisés dans la plupart des grands pays producteurs de canne à sucre. Actuellement, dans la boîte à outils herbicide d'un planteur de canne, on ne trouve qu'un seul produit rescapé de ces retraits, le 2,4-D*», résume José Martin, chercheur au Cirad.

«*Les retraits de 2003, supprimant entre autres les triazines (l'amétryne et l'atrazine), n'avaient laissé qu'un nombre extrêmement limité de produits herbicides homologués. Il était urgent de travailler en bonne intelligence avec les quelques firmes volontaires pour faire homologuer pour le désherbage de la canne à sucre des herbicides maïs*», se souvient Pascal Marnotte, qui pilota ce programme jusqu'en 2010, en partenariat avec le Service de la Protection des Végétaux. Cette démarche passait par la mise en place d'essais d'efficacité en tenant compte de la forte variabilité de la flore, du climat et des sols réunionnais, ainsi que par des essais de sélectivité des herbicides vis-à-vis de la canne à sucre.

En 2005, la procédure des essais d'homologation est consolidée et les premiers produits herbicides de la nouvelle vague sont disponibles. Débutent alors les essais de valeur pratique au sein d'un «réseau herbicides» regroupant les acteurs de la filière, notamment les distributeurs de produits et les techniciens des Pôles Canne. Dans ces essais, les produits sont testés seuls ou en mélanges et à différentes doses, dans une diversité de situations (sols, flores, climats, saisons). Des programmes de traitements sont également élaborés, pour éviter les mélanges inutiles de formulations.

«*Actuellement, les planteurs et les techniciens disposent d'une connaissance relativement bonne du comportement de la flore des mauvaises herbes en culture de canne. La gamme de produits homologués s'est également étoffée*, estime Pascal Marnotte. *Il reste à assurer la formation sur les épandages de produits, avec un accent particulier sur la réduction des volumes de bouillie et sur la régularité des applications. L'amélioration des pratiques de désherbage passe également par le respect des stades d'interventions*».



Les nouveaux produits, à spectre moins large, nécessitent d'améliorer les pratiques de désherbage.

En février 2012, l'activité de désherbage de la canne à sucre a été transférée du Cirad à eRcane qui, une fois son agrément BPE (Bonnes Pratiques d'Expérimentation) obtenu, mènera des essais d'homologation (voir Caro Canne n°26 et 28).

Les nouveaux produits homologués

Outre le Chardol 600 et le Dicopur 600 (2,4-D), 9 nouveaux produits phytosanitaires ont été homologués pour la canne au cours des dix dernières années.

2004 : Mercantor Gold (S-métolachlore) - prélevée
2005 : Callisto (mésotrione), Prowl 400 (pendiméthaline) - prélevée
2006 : Camix (S-métolachlore + mésotrione) - prélevée et postlevée précoce
2008 : Merlin (isoxaflutole) - prélevée
2009 : Sencoral (métribuzine) - prélevée
2011 : Starane 200 (fluroxypyr) - postlevée anti-dicotylédones
2012 : Banvel 4S (dicamba) - postlevée anti-dicotylédones
2013 : Casper (prosulfuron + dicamba) postlevée anti-dicotylédones

NB : depuis le 3 juillet 2013, le Prowl 400 et le Sencoral ultradispersible sont de nouveau utilisables en prélevée aussi bien en vierge qu'en repousse.

Les produits «canne» retirés depuis 2003

- **2003 (mi)** : Gesapax (atrazine) et Gésaprime (amétryne)
- **2003 (fin)** : Hyvar X (bromacil), dalapon, TCA, 2,4,5-T
- **2007** : Velpar (hexazinone)
- **2008** : Karmex (diuron)
- **2012** : Asulox (asulam)

Ecophyto, Certiphyto

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques est devenue une priorité tant française qu'européenne.

A la suite du Grenelle de l'Environnement, fin 2007, le plan Ecophyto 2018 est ainsi adopté. Ce plan vise à réduire de 50 %, à cette date et dans la mesure du possible en fonction des cultures, les quantités de produits mis en œuvre. Le programme prévoit un volet de formation destiné à renforcer les connaissances phytosanitaires des agriculteurs. Le 1er janvier 2015, pour acheter des produits, ils devront obligatoirement avoir décroché le certificat Certiphyto et présenter leur carte individuelle.

L'explosion du cours mondial des engrais, à partir de 2008, a fortement perturbé l'approvisionnement de la filière canne. L'usine SIER du Port n'y a pas survécu et les produits sont aujourd'hui commercialisés par une dizaine d'opérateurs.

Engrais : un paysage commercial bouleversé



Il y a dix ans, un engrais canne (18-7-30) se vendait 360 euros la tonne et la concurrence était vive entre les deux fournisseurs de la filière. D'un côté, l'usine SIER du Port, créée en 1972 par les Potasses d'Alsace et le groupe Marbour ; de l'autre, Canavi, unité constituée par les coopératives agricoles à Cambaie quelques années plus tard sur le même modèle: les produits de base étaient importés en vrac puis mélangés selon les formulations convenant à chaque culture, la canne à sucre représentant à elle seule 80 % du marché.

En 2007, Marbour (qui avait racheté les parts des Potasses d'Alsace) décide de se séparer de la SIER, rachetée par la Cane (Coopérative Agricole du Nord-Est) et la Coopérative des Avirons. Les activités des deux usines sont fusionnées, seule celle du Port demeure en opération.

En 2008, le prix des matières premières explose. La potasse et le phosphate, produits miniers extraits par quelques pays producteurs, sont de plus en plus demandés par les économies émergentes. L'azote, dont la fabrication consomme beaucoup d'énergie, subit la flambée du cours des produits pétroliers. La facture des importations grimpe subitement de 40 à 50 % mais la SIER ne répercute pas intégralement ces augmentations, afin de ne pas provoquer un abandon massif de la fertilisation sur les exploitations.

L'Interprofession, qui dès 2007 avait mis en place une aide exceptionnelle de 80 euros la tonne, la porte à 215 euros en 2008, avant de la convertir en un remboursement de 30 % du montant des achats de chaque planteur en 2009. Pour réduire ses coûts, la SIER met fin à son activité de mélange et fait réaliser ses formulations à Maurice, d'où les engrais ensachés sont importés par conteneurs.

Ces efforts ne suffiront pas : la SIER, dont le déficit s'est creusé, ferme ses portes en 2011. Entre temps, le marché des engrais a attiré de nouveaux opérateurs. Aux côtés des coopératives agricoles, des sociétés d'importation voient le jour, tentant de baisser les prix en sollicitant diverses sources d'approvisionnement. Lors de la dernière campagne, certains planteurs ont été démarchés par une dizaine de commerciaux différents ! «*Ce bouleversement du paysage commercial a permis à certains planteurs de réaliser quelques économies sur leurs achats*, commente Patrick Tiberghien, ex-directeur de la SIER qui a fondé en 2011 sa propre société de conseil. *Mais ils ont parfois beaucoup perdu en production parce qu'ils ont été livrés trop tard. De plus, la qualité de certains engrais a semblé douteuse...*»

Aujourd'hui, le prix des engrais a baissé par rapport au pic de 2008, mais les réalités des coûts des matières premières font qu'ils ne redescendront pas à leur niveau des années antérieures.

L'usine SIER a fermé ses portes en 2011.



Amendement et fertilisation : l'avenir organique

Le coût croissant des engrais minéraux incite les agriculteurs à se tourner vers des substituts moins onéreux. Les sources d'approvisionnement locales sont importantes : fumiers et fientes des élevages... La canne produit elle-même des éléments précieux pour la terre (outre les restes de la coupe qui se décomposent) : les écumes (issues de la filtration du jus de canne), les vinasses des distilleries mais aussi les cendres de bagasse des centrales thermiques, en tant qu'amendement chaulant.

En dix ans, l'attention portée aux solutions organiques a indéniablement grandi, sans que l'on puisse mesurer précisément l'augmentation de l'utilisation de ces matières en amendement ou en fertilisation.

La fermentation des idées et des projets est en cours. Dans l'Ouest, le projet Girovar, initié par le TCO et le Cirad, vise à satisfaire la demande agronomique des sols en exploitant les ressources locales (déchets verts, déchets d'élevage, etc). A Salazie, la station de compostage des déchets d'élevage de Camp Pierrot commence à produire une matière potentiellement prometteuse pour les champs de canne. Encore plus récemment, un projet de production d'engrais organo-minéral, sur la base des vinasses concentrées de la distillerie de Savanna a été mis en œuvre pour proposer à l'horizon 2015-2016, une matière fertilisante à un coût équivalent, à l'hectare, à celui des engrais importés.

Relativement stables dans le Sud depuis dix ans, les surfaces irriguées ont progressé dans l'Ouest, où le chantier du transfert des eaux de l'Est s'achèvera en 2015.

L'irrigation a redynamisé l'Ouest

Les périmètres irrigués «historiques» de La Réunion, ceux de la Saphir dans le Sud (8 800 hectares), ont connu au cours de la décennie écoulée des évolutions diverses. Sur celui du Bras de Cilaos (de Saint-Louis à Saint-Leu), les surfaces irriguées, comme le nombre de branchements, sont restés stables. Sur le périmètre du Bras-de-la-Plaine (Saint-Pierre et Saint-Joseph), une extension mise en service en 2008 dans le secteur de Mahavel a donné l'accès à l'eau à de nouveaux planteurs, mais les surfaces irriguées ont légèrement baissé sur la période : la pression urbaine est particulièrement forte sur les terres agricoles autour des agglomérations. Par ailleurs, la distribution de l'eau est régulièrement perturbée sur le périmètre du Bras-de-la-Plaine depuis 2011, en raison d'une turbidité importante des eaux superficielles liée à un effondrement de rempart en amont d'un captage. La question de la sécurisation des zones irriguées du Sud est donc fondamentale et passe notamment



par l'interconnexion des deux périmètres, via une canalisation sous la rivière Saint-Etienne, dont les travaux ont été lancés en 2013 par le conseil général.

A terme, les périmètres irrigués du Sud pourraient également recevoir, en cas de besoin, l'eau conduite sur le littoral Ouest par le chantier du «basculement». Après la mise en eau de l'Antenne 4 en 1999, cette réalisation de longue haleine a connu des avancées significatives au cours des dernières années, avec la mise en service des Antennes 8 (Hauts de Saint-Leu) en 2006, 6 (Colimaçons) en 2007, 3 (Bernica) en 2008, Antenne 1 en 2011. Les travaux se poursuivent actuellement sur l'Antenne 2 (Bellemène) et sur plusieurs secteurs des Antennes existantes pour compléter leur équipement. La mise en eau des premiers périmètres de l'Ouest, sur un total d'environ 4 000 hectares, a dynamisé la production de canne dans cette partie de l'île. 1 500 hectares supplémentaires seront potentiellement irrigués en 2015, à la fin du chantier. Au-delà, de nouveaux périmètres pourraient voir arriver l'eau sur les hauteurs du Sud et de l'Ouest, mais aussi dans l'Est, de Sainte-Marie à Saint-André. Ces projets devraient être inscrits dans les prochains programmes de financements publics abondés par les fonds européens.



Environ un quart des cannes sont désormais coupées à la machine, contre 15% il y a dix ans. La mécanisation a surtout progressé grâce à la multiplication des coupeuses en cannes longues, la révolution technique de la décennie.

L'avènement des coupeuses pays

En 2003, un planteur de Sainte-Rose, Jacques Adam de Villiers, commence à réfléchir à une solution de coupe mécanisée adaptée aux petites parcelles et aux terrains pentus, auxquels les coupeuses-tronçonneuses ne peuvent accéder. Il met au point une tête de coupe à lame circulaire et à pince forestière, adaptée sur le bras d'une mini-pelleteuse à chenilles. Le première coupeuse de cannes «pays» voit ainsi le jour, en 2005. A peu près à la même époque, un autre planteur ingénieux, Jean-Noël Canaguy, à Saint-Benoît, imagine un système qui met pour sa part en œuvre deux lames circulaires juxtaposées et tournant en sens opposés. Une autre méthode est bientôt proposée par le distributeur Foucque : une tête de coupe à pince, utilisée pour les travaux forestiers en Europe.

Dans tous les cas, le dispositif de coupe est piloté par une mini-pelle capable d'évoluer sur les terrains accidentés. Tel est l'enjeu : rendre mécanisable la coupe sur les exploitations de petites dimensions et en zone difficile. Les premiers planteurs s'équipent, les premiers chauffeurs s'initient au maniement de ce nouveau matériel. Le parc de coupeuses «pays» atteint 53 unités au terme de la campagne 2010. Il passe à 97 l'année suivante et lors de la dernière campagne, 143 machines ont été utilisées. Les tonnages ainsi récoltés ont bondi, en un an, de 76000 à 119000 tonnes. Si la capacité théorique d'une coupeuse «pays» est estimée à 1500 tonnes par campagne, la majorité des matériels en service n'atteint pas ce résultat. La période est encore à la prise en main, ainsi qu'à la recherche de solutions techniques complémentaires, notamment pour obtenir un étêtage mécanique de qualité.





L'heure est également aux calculs. La motivation principale du passage à la coupe mécanique est de s'affranchir des contraintes de main-d'œuvre mais aussi d'obtenir une meilleure productivité qu'en coupe manuelle et de diminuer la facture de la récolte. Les performances sont étroitement liées à la dextérité des chauffeurs et à la qualité de la canne livrée. La coupe en cannes longues a pour conséquence une baisse de la richesse, liée au pourcentage plus important de non-canne dans les chargements. Certaines adaptations (des hommes aux machines et des machines elles-mêmes) semblent encore nécessaires pour que la «révolution technique» de la décennie produise tous ses effets.

Dans le même temps, la coupe en cannes tronçonnées a lentement regagné du terrain. La technique avait été introduite à La Réunion à partir de 1973, pour connaître un bel essor. Le morcellement des grands domaines agricoles, dans les années 80, avait ensuite freiné la tendance à la mécanisation de la coupe: nombre de nouveaux exploitants, installés sur des surfaces restreintes, étaient repassés à la coupe manuelle.

Le parc de coupeuses-tronçonneuses (une trentaine) est relativement stable depuis plusieurs années. Diverses modifications techniques ont été apportées pour adapter ces matériels de grandes dimensions aux réalités du terrain réunionnais : remplacement des roues par des chenilles, ajout d'un caisson arrière pour stocker les cannes, se substituant à la remorque suiveuse... Lors de la campagne 2012, 350000 tonnes de canne ont été ainsi tronçonnées, soit 50000 tonnes de mieux qu'à la fin de la décennie précédente.

Le taux de mécanisation de la coupe, tous matériels confondus, atteint aujourd'hui 25%, contre 15% il y a dix ans. A long terme, l'objectif de la filière est de mécaniser 80% de la récolte.

Dix ans d'améliorations foncières

Le développement de la mécanisation, notamment celle de la récolte, exige des aménagements fonciers dans la plupart des exploitations, pour permettre le passage des machines. Cet effort a été continu sur toute la période en préparant à la mécanisation plus de 5500 hectares en canne. Défrichements, épierrages et réaménagements, autrefois réalisés par les opérateurs historiques (la Redetar et les Sica) sont désormais assurés par un réseau d'entreprises privées, mises en concurrence et encadrées par des maîtres d'œuvre agréés. Les besoins des planteurs changent au fil du temps. Au milieu de la décennie précédente, de 2005 à 2008, 650 hectares ont fait l'objet de travaux d'amélioration en moyenne annuelle. Les travaux concernent désormais des parcelles plus difficiles à mettre en valeur. Les matériels mis en œuvre évoluent également, pour répondre à la diversité des demandes. Un peu moins de 300 hectares par an sont aménagés depuis 2009, toujours avec le soutien de l'Europe et du Département.

Les matériels se renouvellent, mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'organisation logistique du transport afin de réduire les délais de livraison des cannes.

Une modernisation des remorques

Le renouvellement du parc de remorques ces dix dernières années est lié à la mécanisation croissante de la récolte. C'est une réalité bien visible lors des livraisons aux centres de réception des cannes. Pour la livraison de cannes longues, les remorques de 12 tonnes bénnantes s'imposent peu à peu comme la référence, en remplacement de matériels de plus petite capacité (huit ou dix tonnes non bénnantes). Le renouvellement de l'équipement de transport a profité d'une offre de matériels plus modernes qui s'est élargie, proposant aux planteurs un éventail de solutions adaptées aux modes de chargement. Les remorques tôlées conviennent au chargeur forestier (Farmi) qui dispose d'un bras télescopique. Les remorques non tôlées sont adaptées aux chargeurs frontaux ou aux chargeurs Bell dont la capacité d'élévation est inférieure. On a vu aussi apparaître un matériel plus technique, les remorques bénnantes, qui sont plus complexes à manipuler mais ont pour avantage de réduire le temps de déchargement au centre de réception.



Cette évolution dans l'équipement témoigne d'une réflexion sur le coût du transport. La recherche de productivité dans ce domaine vise à répondre à l'augmentation des tonnages produits, à réduire le nombre de voyages de livraison et les temps de déchargements. L'enjeu de la livraison de canne fraîche est également aujourd'hui connu. En 2008, une étude d'eRcane a évalué à un euro la tonne par jour la perte liée aux cannes qui restent au sol après la coupe. Grâce à une organisation et une logistique adaptée, il devrait être possible de livrer l'après-midi des cannes coupées le matin ou le lendemain matin des cannes coupées l'après-midi. Réduire le délai de livraison des cannes coupées sera le défi des prochaines années en matière de chargement et transport. D'où aussi l'incitation à développer, lorsque le terrain le permet, la canne tronçonnée où coupe, chargement et transport se font simultanément.

L'offre de transport actuelle semble suffisante pour y parvenir, entre transport personnel, recours à des prestataires de service ou dans le cadre de groupements informels ou d'une Cuma (la solution préconisée car la plus fiable en termes d'organisation et la moins coûteuse). Dans une enquête réalisée par l'institut Ipsos Océn Indien en 2006 pour le compte de l'Artas (Caro Canne n°10, août 2006), 55 % des planteurs interrogés indiquaient disposer d'un tracteur avec remorque. Pour autant, le niveau actuel d'équipement des planteurs n'est pas connu avec précision.



La libération de nouvelles variétés de canne à partir de 2006 a élargi l'offre en tenant compte des différents sols et climats de l'île. Meilleurs rendements à richesse équivalente, résistance aux maladies : les premiers fruits de cette stratégie initiée au début des années 1990 se récoltent aujourd'hui.

Les nouvelles variétés ont atteint l'âge de raison

Dans l'histoire de la filière canne réunionnaise, on retiendra en particulier de la décennie écoulée qu'elle fut celle des premières nouvelles variétés. Ces variétés de canne couronnent un long processus de sélection conduit dans les stations d'expérimentation d'eRcane (ex-Cerf) à partir du début des années 1990. La stratégie de variétés ciblant des zones géographiques a été mise en œuvre à une époque où trois variétés principales se partageaient La Réunion : R570, R577 et R579. Pour mener à bien ce projet, les scientifiques se sont inspirés de l'expérience de l'île américaine d'Hawaï. Pour pousser la production, un audit mené en 1985 par une équipe américaine préconisa de proposer aux planteurs des variétés adaptées à leurs conditions de production (sol et climat). Un programme de sélection variétale fut alors décidé. eRcane ouvrit cinq grandes stations d'expérimentation réparties dans les différents bassins canniers, auxquelles s'ajouta une sixième station plus petite à 1000 mètres d'altitude. Soit sept stations au total.

R582, conçue pour les zones littorales irriguées.





Les nouvelles variétés sont créées par hybridation.

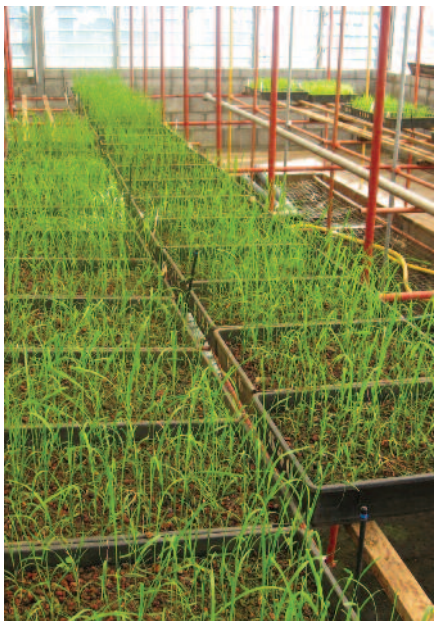
100 000 variétés créées par an

Fort de ce dispositif, auquel s'ajouta un réseau d'exploitants testeurs, eRcane a acquis un savoir-faire très poussé, reconnu au plan international, en matière d'hybridation de canne. La mise au point d'une canne demandant 15 années de sélections variétales successives, les premières nouvelles variétés ne sont apparues qu'à partir de 2006. Cinq nouvelles variétés ont été libérées depuis cette date : R581 (zone sud-ouest non irriguée, moyenne altitude) ; R582 (zone littoral est et ouest irriguée) ; R583 (zones d'altitude sèches et non irriguées) ; R584 (zones irriguées du littoral sud-ouest) ; R585 (toutes zones non irriguées). La dynamique variétale se poursuit. eRcane crée chaque année 100 000 variétés par hybridation. La sélection variétale poursuit plusieurs objectifs : l'amélioration des rendements (sur les terrains difficiles en particulier), l'amélioration de la richesse, une meilleure résistance des cannes aux maladies.

Parallèlement, eRcane a fait évoluer le mode de diffusion des variétés afin de les rendre disponibles le plus rapidement possible. L'objectif est de pouvoir couvrir tous les besoins de plantation dans les deux ans suivant la libération d'une nouvelle variété. Un réseau de planteurs pépiniéristes a été mis en place avec le concours du CTICS pour faciliter l'accès aux nouvelles variétés.

Une nouvelle façon de penser

Les premiers résultats aux champs, dans les conditions de production des planteurs, confirment pour l'essentiel les observations en expérimentation, à savoir des performances supérieures aux variétés traditionnelles. C'est ce que montre l'étude de performances comparées entre nouvelles variétés et variétés traditionnelles débutée en 2012 par le service sélection variétale d'eRcane. Cette étude va s'étendre sur plusieurs campagnes (voir Caro canne n°29). Des questions ont toutefois été posées par certains planteurs au vu de résultats jugés décevants à leurs yeux. Ce qui est sûr, c'est qu'en passant de la culture d'une variété unique à celle de plusieurs variétés, anciennes ou nouvelles, les planteurs ne peuvent plus raisonner de la même façon. A chacun de se forger son opinion, mais il ressort que les nouvelles variétés rendent rentables les terrains difficiles. Elles permettent d'optimiser la production sur toute la campagne entre cannes de début, de milieu et de fin de campagne. De nombreux planteurs témoignent qu'elles permettent de faire des économies d'herbicides importantes par leur couverture rapide du sol. Le planteur doit raisonner économiquement en tonnes de sucre par hectare, et pas seulement en termes de tonnage de canne ou de richesse.



Amélioration du process de fabrication, économie d'énergie, mise aux normes environnementales, certifications internationales : l'industrie sucrière réunionnaise a poursuivi, durant la dernière décennie, son mouvement continu de modernisation pour gagner en productivité et en qualité.

Optimisation du process, environnement, sûreté alimentaire : des enjeux stratégiques



Caisses à flot tombant et décanteur du Gol.

Un chiffre donne la mesure de l'effort d'investissement dans la modernisation de l'outil industriel depuis 2005 : environ 50 millions d'euros ! Un effort qui fait lui-même suite à des progrès spectaculaires durant la décennie précédente. L'industrie sucrière est une industrie de pointe et l'amélioration continue de la chaîne de fabrication est une nécessité pour maintenir ses performances et son niveau de qualité. Pour Tereos Océan Indien, les programmes d'investissement des sucreries répondent à des priorités bien définies : améliorer la productivité, mieux satisfaire les clients, réduire l'impact de l'activité sur l'environnement et assurer la sécurité des personnes sur les sites.

Des économies d'énergie importantes

Toute la chaîne de production a été concernée par la modernisation, de la réception des cannes à la cristallisation du sucre :

- à Bois-Rouge, installation en 2007 d'un moulin entre le shredder et la diffusion, qui a permis d'augmenter la capacité de broyage et, en 2009, remplacement complet de sa chaîne de diffusion ;
- au Gol, l'usine a également amélioré ses capacités de broyage et mis en place en 2010 avant ses centrifugeuses des malaxeurs d'un type nouveau, plus rapides, plus efficaces et consommant moins d'énergie.

Les économies d'énergie, en optimisant en particulier l'utilisation de la vapeur dans la production de sucre, est un élément clé dans les programmes d'investissement. Plusieurs années de recherche ont conduit à l'installation en 2005 dans les deux usines d'un nouveau système d'évaporation : les caisses d'évaporation à flot tombant adaptées de la sucrerie de betterave. Cette technologie a permis une économie de vapeur d'environ 15 %.

L'investissement dans cet équipement volumineux a été de 4,5 millions d'euros à l'usine du Gol et de 4,8 millions d'euros à l'usine de Bois-Rouge. Des équipements complémentaires installés au fil des années ont complété la modernisation de l'outil industriel.

Un niveau industriel certifié

Durant cette décennie, l'industrie sucrière a poursuivi ses actions en faveur de l'environnement et de la sûreté alimentaire. L'entrée en service en 2011 d'une station de traitement des eaux usées à Bois-Rouge a permis de suivre l'évolution croissante des exigences réglementaires en matière d'environnement. Cette nouvelle station est entièrement biologique et procède à l'élimination des matières organiques des eaux de process.

Par ailleurs, pour renforcer la confiance de ses clients, l'industrie sucrière réunionnaise s'est engagée dans une démarche Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) visant à obtenir toutes les certifications qui garantissent le respect des standards industriels les plus élevés. La sucrerie de Bois-Rouge a été en 2005 la première sucrerie de canne européenne à obtenir la certification ISO 9001 (qualité) pour ses activités de production et de vente de sucre. Une autre première mondiale dans la sucrerie de canne : en 2008 la sucrerie du Gol a été certifiée ISO 22000 pour son management de la sûreté alimentaire. L'objectif est à présent d'harmoniser les systèmes de management QSE entre les sucreries, le centre de stockage et de conditionnement et la logistique afin de les maintenir ou de les placer aux plus hauts standards internationaux de certification (ISO 9001, ISO 22000, ISO 14001, FSSC 22000).



Installation de la caisse à flot tombant à Bois-Rouge.

Regards de techniciens

Des planteurs mieux formés, mais qui demandent à être convaincus de la pertinence des changements qui leur sont proposés : quatre techniciens de la chambre d'agriculture, de Tereos Océan Indien et du CTICS témoignent de leurs relations avec les agriculteurs.

Yvrin Rivière (chambre d'agriculture)

«Les attentes des planteurs ont changé»

Technicien à la chambre d'agriculture depuis 1988, Yvrin Rivière a longtemps travaillé sur le secteur de Sainte-Rose avant d'être appelé à Saint-Joseph en 2010. Dans la commune de l'Est, il a accompagné la reconquête des terres par la canne : en deux décennies, la production est passée de 75 000 à 120 000 tonnes de 2002 à 2012 ! «*Après une période de désaffection, alors que les plantations de letchis étaient subventionnées et que les agriculteurs se tournaient plutôt vers la banane, les agrumes et la vanille, les planteurs ont retrouvé la foi en la canne*, commente-t-il. B*eaucoup de surfaces ont été gagnées et les rendements se sont améliorés. Avec la commune, la Safer et les organismes agricoles, notamment la Sica Promo Canne, nous les avons encouragés à investir. L'amélioration des chemins d'exploitation et le développement de la mécanisation, du chargement notamment, ont beaucoup joué dans les progrès accomplis*».

Titulaire d'un Certificat de Capacité Technique Agricole et Rurale et d'un BTS Agricole, Yvrin, dès le départ a appris à confronter la théorie qu'il avait étudiée et la pratique empirique «*des anciens qui font bien les choses mais ont du mal à expliquer comment ils les font. Dans ce cas, notre travail consiste à traduire !*».



«*Il n'est pas évident de demander à un agriculteur de changer ses habitudes*, poursuit-il, *même s'il est ouvert et compréhensif. Il nous observe, nous interroge, analyse notre façon d'aborder les réalités du terrain. Il nous faut gagner sa confiance ! A la chambre d'agriculture, notre méthode consiste à organiser des réunions d'information collective pour une douzaine de planteurs, sur un thème. Chacun apporte son vécu, son expérience et son style. Puis je propose à chacun une expérience sur une petite parcelle, le temps d'un essai, pour qu'il accepte de prendre en compte mes conseils*».

Avec le temps, Yvrin Rivière a toutefois constaté une évolution de son «public». «*Les attentes ont changé*, dit-il. *Nous avons à faire à un nombre grandissant d'agriculteurs jeunes, bien formés et curieux. Ils sont ambitieux, ont envie d'expérimenter les nouveautés et de prendre des risques. Cette curiosité nous oblige d'ailleurs à nous remettre en cause régulièrement, ce qui est plutôt motivant ! Ce qui fait le développement, c'est le contact, la connaissance des hommes et du terrain. Le relationnel est au moins aussi important que les connaissances théoriques*».

Le technicien de la chambre d'agriculture estime également qu'une lacune reste à combler : «*Dans notre métier, nous sommes insuffisamment informés des résultats des recherches en cours. Il y a sans doute un effort à faire dans ce sens, en mettant en œuvre davantage de moyens matériels de communication*», explique-t-il.

Yvrin le Sudiste souligne enfin les différences de mentalités «micro-locales» auxquelles les techniciens de terrain doivent s'adapter. «*Je suis de Saint-Philippe*, dit-il, *et de Sainte-Rose à Saint-Joseph je constate des attitudes assez différentes chez les agriculteurs. Elles proviennent certainement de la structure des exploitations. A Sainte-Rose, les propriétés s'étendent souvent sur plus de huit hectares alors que dans le Sud elles se limitent à 3,5 ou 4 hectares dans la plupart des cas. L'espace est restreint, les possibilités d'extension limitées. Dans ce contexte, chacun lorgne un peu sur la terre du voisin et il est plus difficile de faire passer les informations collectivement*».



Léonard Naranin (Tereos Océan Indien)

«Il faut être concret pour convaincre»

Après un début de carrière à la Coopérative des Avirons, dans les fonctions de technicien commercial, Léonard Naranin est devenu technicien au contact des planteurs pour la Sucrerie de Bois-Rouge en 2007, avant d'être nommé à la tête du Pôle Canne de Tamarins en décembre 2011.

Le métier a-t-il évolué au fil des années ?

«*Les techniques de cultures sont devenues très pointues et le niveau d'exigence des agriculteurs plus élevé. Nous travaillons de plus en plus avec un public de planteurs jeunes et formés, ce qui nous oblige à être précis dans nos préconisations*» dit-il. «*Les moins jeunes nous apprennent également beaucoup. L'expérience du passé et les moyens*



techniques dont nous disposons aujourd'hui nous facilitent l'exercice de notre métier de technicien agricole. L'exemple des conseils en désherbage illustre bien cette évolution.
Les contraintes en la matière n'ont jamais été aussi fortes qu'aujourd'hui. Nos recommandations doivent répondre aux attentes du planteur tout en respectant les contraintes réglementaires qui s'imposent à la profession. De ce fait, le technicien doit parfaitement maîtriser tous les aspects liés à l'application d'herbicides, aspects techniques, environnementaux et économiques. Et bien souvent, le savoir transmis par nos prédécesseurs nous aide beaucoup. Evidemment ce n'est jamais gagné d'avance. Il faut être présent dans les champs au contact des planteurs. Le conseil ne suffit pas toujours, la démonstration par l'exemple, les expérimentations s'avèrent parfois très utiles».
Comme tous ses collègues, Léonard Naranin constate le rôle moteur de certains planteurs toujours prêts à innover et à franchir le pas plus rapidement quand un changement de pratiques est nécessaire. «*C'est notamment le cas pour la diffusion des nouvelles variétés*, poursuit-il. *Pouvoir s'appuyer sur ces planteurs qui servent de référence aux autres nous est d'une aide capitale pour avancer*».
Léonard souligne également le poids de l'économie dans les prises de décision et dans la gestion des exploitations agricoles. «*Tous nos conseils, toutes nos analyses convergent pour que le raisonnement des pratiques culturales se fasse sur la base du revenu dégagé à l'hectare ; nous insistons bien sur le fait que tonnage de canne, richesse et aides publiques font ensemble le revenu du planteur*».
Léonard rajoute qu'il exerce son métier en ayant à l'esprit que lui et son équipe doivent toujours travailler pour que toute la filière canne-sucre progresse.

Huguette Tantale
et Jean-René Dijoux (CTICS)

«Rester humble pour gagner la confiance»



Jean-René Dijoux et Huguette Tantale sont techniciens au CTICS depuis 1987 et 1988, aux Pôles Canne de Tamarins pour le premier, de Casernes pour la seconde. De leur longue expérience (de Beaufonds à Stella pour Jean-René, de Saint-Denis à Grands-Bois pour Huguette), ils retirent tout d'abord le changement du regard des planteurs sur les techniciens, à mesure que ces derniers font leur preuve et s'inscrivent durablement dans le paysage. «*Au début*, témoignent-ils, *nous avions parfois le sentiment de déranger les agriculteurs. Face à eux, un jeune technicien doit se montrer respectueux et faire ses preuves. Avec le temps, les messages passent beaucoup mieux... Il est vrai qu'avec l'étiquette CTICS, nous avons l'image de ceux qui évaluent la richesse, qui instruisent les dossiers de subvention : cela nous aide parfois !*»
L'expérience des techniciens contribue à la transmission des bonnes pratiques, tout comme à la formation des agriculteurs. «*Les jeunes sont motivés, désireux de changer d'époque*, poursuivent-ils. *Cela rend évidemment notre métier plus facile. En même temps, nous nous rendons compte que les plus anciens sont plus réceptifs aux conseils qu'autrefois : ils constatent les évolutions et veulent rester dans la course. De plus, le relationnel s'améliore généralement avec le temps. Quand on se connaît depuis longtemps, le courant passe. Une certaine affection peut même s'installer. Nous connaissons la vie et l'itinéraire technique des agriculteurs que nous suivons, nous avons parfois vu grandir les enfants qui reprennent l'exploitation. On sent d'ailleurs de la fierté chez ces parents qui passent le flambeau en transmettant leur patrimoine*».
«*Il faut rester humble face aux planteurs, pour gagner leur confiance. De toute façon, nous ne pouvons rien imposer et nous ne sommes pas des vendeurs de voiture*, soulignent les deux techniciens. *Les agriculteurs sont toujours demandeurs d'informations, mais ne changent pas leurs habitudes du jour au lendemain. Nous le constatons aujourd'hui quand il s'agit d'adopter les nouvelles variétés. Les planteurs s'appuient sur les résultats d'eRcane et veulent d'abord faire un essai chez eux sur une petite surface pour voir. Ils multiplient les précautions, pour ne pas perdre de trésorerie*».
Huguette Tantale et Jean-René Dijoux apprécient également une autre facette de leur métier, quand ils sont sollicités pour différentes missions sur le terrain : «*Nous avons alors le sentiment d'être réellement acteurs du développement de la filière*».



Leur vision de l'avenir

Comment l'Etat, le monde agricole et les industriels voient-ils l'avenir de la filière ? Les réponses de Louis Biannic, Jean-Bernard Gonthier et Philippe Labro soulignent des priorités identiques.

Philippe Labro

Président de Tereos Océan Indien



Après l'acquisition du Groupe Quartier Français en 2010, quelle est la vision de Tereos sur le développement de la filière canne-sucre de La Réunion ?

Philippe Labro : «Tereos est présent à La Réunion depuis 2001 et ce partenariat s'inscrit dans la durée. Tereos Océan Indien contribue à la stabilité de l'industrie sucrière locale. Notre objectif est clair : développer la filière avec les planteurs et augmenter la production de sucre. C'est dans cette perspective que nous poursuivons les efforts de recherche et développement d'eRcane, qui contribue notamment à l'émergence de nouvelles variétés de canne très productives.
De même, le groupe investit chaque année lourdement afin de maintenir les outils industriels au meilleur niveau technique et pour améliorer encore leur productivité. Proposer des produits de qualité certifiés aux normes européennes les plus pointues tout en réduisant encore l'impact de notre activité sur l'environnement fait également partie de notre feuille de route. Les sucres des Outre-Mer sont les seuls sucres de canne au monde soumis aux normes sanitaires, environnementales et sociales européennes. Il nous appartient de veiller à ce que tous les efforts continuent d'être faits, pour répondre au mieux aux attentes de plus en plus exigeantes des clients. Cette démarche est aujourd'hui comprise et portée par l'ensemble des collaborateurs de Tereos Océan Indien».

Canne, élevage, diversification : les filières agricoles sont étroitement liées. Comment voyez-vous l'évolution de la structure agricole réunionnaise ?

«Le modèle agricole actuel a montré toute sa pertinence et son adaptation au territoire. Sur un foncier contraint et accidenté, miser sur la synergie entre les filières a été un choix judicieux et gagnant. Les coproduits de la filière canne-sucre, ceux des champs (paille) ou issus du processus de fabrication (bagasse, écumes, mélasse), sont utilisés par les filières élevage et végétales et en facilitent le développement. Nous devons continuer à travailler, en concertation, sur toutes les pistes qui nous permettront de renforcer, en complémentarité de la production de sucre, les usages et les débouchés des coproduits de la canne. Plusieurs projets existent. Je peux citer les solutions innovantes d'épaillage au champ, notamment en cas de coupe mécanisée, qui devront être étudiées afin d'identifier celles permettant d'accroître l'apport local de paille pour l'alimentation du bétail et de mieux répondre aux besoins des éleveurs. Ou encore les projets visant à limiter les importations d'intrants agricoles en les remplaçant par des ressources organiques locales. Il me parait essentiel, dans le contexte de développement durable de l'île, de multiplier les projets ingénieux en matière de synergie agricole».

Sur quelles pistes de progrès allez-vous mettre l'accent au cours des prochaines années ?

«Les marges de progrès sont possibles si tous les acteurs concernés jouent leur partition. Tereos Océan Indien mobilise toutes ses énergies pour renforcer la recherche et le développement technologique : d'abord pour augmenter la production de canne, grâce aux nouvelles variétés, ensuite pour améliorer le process industriel et sa compétitivité.
D'autre part, la canne dispose encore d'un potentiel de valorisation à explorer. Elle contient des molécules qui lui offriront, demain, de nouveaux débouchés vers la parfumerie, la pharmacopée, l'industrie et la biochimie. Leur extraction permettra potentiellement d'ajouter des valeurs nouvelles à celle du sucre».



Jean-Bernard Gonthier

Président de la chambre d'agriculture

L'Interprofession est en place depuis 2007. A-t-elle répondu aux attentes du monde agricole ?

Jean-Bernard Gonthier : «L'Interprofession, tout comme la Convention Canne de 2006 qui a permis une évolution du partage de la recette et donc de la rémunération des planteurs, a été très positive pour la filière. Certes, tout n'est pas parfait, les relations entre planteurs et industriels pourraient encore être améliorées. L'Interprofession gagnerait à vivre un peu plus. Globalement, nous avons le défaut d'attendre que les problèmes surgissent pour les traiter, alors qu'il est souvent possible d'anticiper. Je souhaite que la prochaine Convention Canne nous incite à travailler davantage en amont, dans le cadre de séances thématiques. Il est

dommage, par exemple, que l'Interprofession ne soit pas encore en mesure de donner des réponses précises aux planteurs qui s'interrogent sur l'intérêt économique des coupeuses en cannes longues : l'étude lancée l'année dernière doit encore être affinée.
Il y a eu des avancées intéressantes au cours de la Convention Canne qui arrive à son terme. Il serait souhaitable que nous travaillions en interprofession sur la suite, avant son échéance, pour faire le bilan de ce qui a bien marché, et de ce qui a marché moins bien».

Qu'attendez-vous des prochaines programmations européennes ?

«Nous savons que l'enveloppe globale des aides agricoles ne sera pas augmentée. Il faut au moins qu'elle se maintienne au niveau de la période précédente de manière à ce que chaque filière dispose d'un soutien suffisant pour résister à la mondialisation. Il nous faut faire comprendre que si l'on touche à la filière canne, on déstabilise tous les autres secteurs agricoles. Le Posei est le bon modèle pour La Réunion, en préservant le rôle de pivot de la canne tout en favorisant la diversification. A nous de démontrer que nous utilisons bien les fonds européens».

Un autre enjeu majeur est la préservation du foncier agricole. Comment le sécuriser davantage ?

«Toutes les évolutions ne sont pas négatives. Les Cahiers de l'Agriculture fixaient, en 2005, plusieurs objectifs. Il fallait trouver 800 hectares supplémentaires, à l'horizon 2020, pour les cultures de diversification: 300 ont déjà été gagnés. De même, il faut 3500 hectares supplémentaires pour l'élevage : nous en avons déjà gagné 1100. La canne, en revanche, continue à être grignotée, surtout à la périphérie de l'urbanisation. La marge de progression est à rechercher, pour toutes les filières, dans les friches dont les surfaces sont actuellement estimées entre 6000 et 8000 hectares. Il est tout à fait possible d'atteindre à la fois les deux millions de tonnes de cannes et l'autosuffisance alimentaire. Il faut aussi trouver les moyens de mieux protéger les terres agricoles existantes. Les chartes agricoles communales en sont un et elles doivent être réactivées. Cela prend du temps : l'élaboration de celle de Petite-Île signée l'année dernière, a par exemple pris quasiment tout un mandat. C'est un chantier à rouvrir dès l'année prochaine, après les municipales, pour convaincre les communes qui n'ont pas encore signé de charte de s'y mettre».

Louis Biannic

Directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt



La filière canne-sucre conserve-t-elle toute la confiance de l'Etat ?

Louis Biannic : «La confiance de l'Etat dans la filière est acquise. Elle a su faire preuve d'innovation, elle est un pilier de l'économie. Il nous faut encore la promouvoir en mettant en valeur les multiples usages de la canne que l'on pourrait développer, au-delà de la fabrication du sucre et de la combustion de la bagasse à l'exemple de l'extraction de molécules pour la chimie verte ou la valorisation des sous-produits par l'élevage. Par ailleurs et actualité oblige, les dégâts actuels du ver blanc nous rappellent également qu'il ne faut pas baisser la garde en matière de protection phytosanitaire. Les efforts sont aussi à poursuivre sur les itinéraires culturaux pour promouvoir l'agroécologie, et plus globalement pour accélérer la transmission au terrain des résultats de la recherche».

Le futur Feader est en cours d'élaboration, la prochaine OCM sera bientôt mise en chantier, ainsi que la Convention Canne. Comment ces discussions vont-elles s'articuler ?

«Le Feader, comme les autres fonds structurels européens, se discute maintenant pour entrer en vigueur en 2014. Pour la canne, il concerne les aides individuelles à la plantation et l'ICHN, mais aussi l'investissement et l'encadrement technique. L'actuelle OCM Sucre court jusqu'en 2015 mais sera sans doute prolongée jusqu'en 2017 ou 2018. Elle entre dans le champ de la réforme de la PAC en cours de discussion, avec, en autre, la question des quotas sucriers. Parallèlement et dans l'intervalle, nous aurons à préparer la nouvelle convention canne qui arrive à échéance en 2015, en incluant une «clause de revoyure» en 2017-2018 pour l'ajuster, le cas échéant, à la nouvelle OCM».

Les aides à la filière peuvent-elles être réorientées ?

«Nous avons dit au commissaire européen DacianCiolos, lors de sa venue fin juillet à La Réunion, que les aides devaient absolument continuer à encourager la production par un maintien des aides couplées au volume, que la question foncière et celle de la gestion de l'eau étaient ici essentielles et que les interprofessions réunionnaises constituaient une spécificité à encourager. Dans la filière canne-sucre, il appartient au CPCS d'évaluer, dès la fin de la campagne 2013, la Convention Canne qui se termine fin 2014, pour préparer la prochaine. La logique de co-construction est essentielle pour que les intérêts de l'ensemble des maillons de la filière soient bien portés et compris. Il revient aux planteurs et aux industriels d'être les moteurs et les acteurs de la préparation de la future Convention, avec l'appui technique d'eRcane, du CTICS et de la chambre d'agriculture».

Des simplifications sont-elles possibles pour alléger certaines procédures dans l'attribution des aides ?

«Nous avons le devoir de poursuivre vers la simplification administrative, déjà bien engagée à La Réunion avec le 100 % de télé-déclaration des aides réussi en 2012 et 2013. Si l'on prend l'exemple du Plan Global d'Exploitation, il se justifie pleinement pour des investissements qui engendrent des risques économiques ou financiers ou un changement de système de production. Il ne devrait plus concerner les investissements annuels qui relèvent de la simple amélioration du système d'exploitation, notamment pour ne pas être un obstacle aux replantations, dont le rythme doit s'accélérer».

Le sucre de canne représente désormais 80 % de la production mondiale, contre 72 % au début de la décennie précédente et seulement 60 % en 1970.

La canne produit 80% du sucre mondial

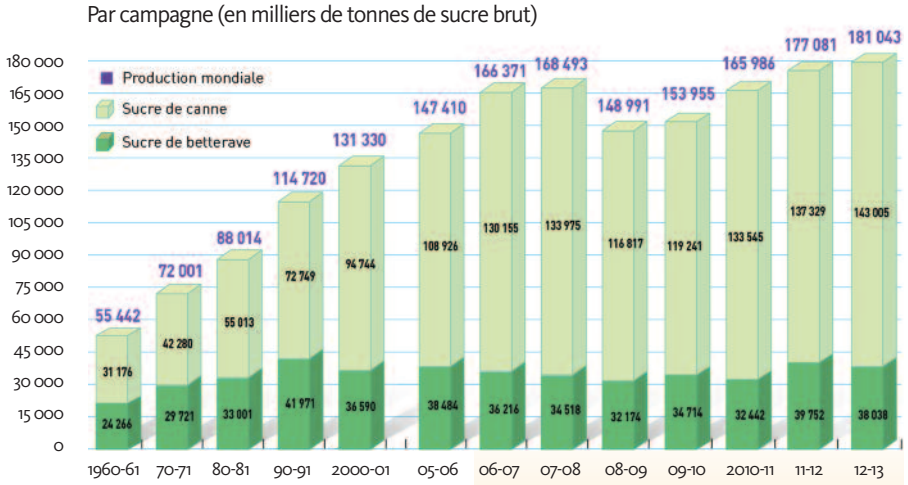
Cette proportion avait momentanément reculé en 2008 et 2009, quand le Brésil avait massivement orienté sa production vers l'éthanol-carburant lors de la flambée des cours du pétrole. La canne est cultivée dans 78 pays, la betterave dans 48. Sept pays cultivent à la fois de la canne et de la betterave (c'est notamment le cas de l'Egypte, de l'Iran, des Philippines, de l'Espagne, du Maroc et de la France, avec ses départements d'Outre-Mer).

Principaux continents producteurs, l'Asie et l'Amérique du Sud comptent pour respectivement 37 % et 27 % de l'offre mondiale de sucre, contre 32 % et 24 % en 2005-2006. Si l'Union européenne est le troisième producteur de sucre mondial (18,4 Mt) et le premier producteur de sucre de betterave, les deux leaders mondiaux sont des pays canniers : le Brésil (40,3 Mt) et l'Inde (26,6 Mt).

Le Brésil est également le premier exportateur mondial (25,6 Mt), loin devant la Thaïlande (6,5 Mt) et l'Australie (3,4 Mt). L'Union européenne est le premier importateur mondial (3,4 Mt), devant l'Indonésie (3,1 Mt) et les Etats-Unis (2,5 Mt).

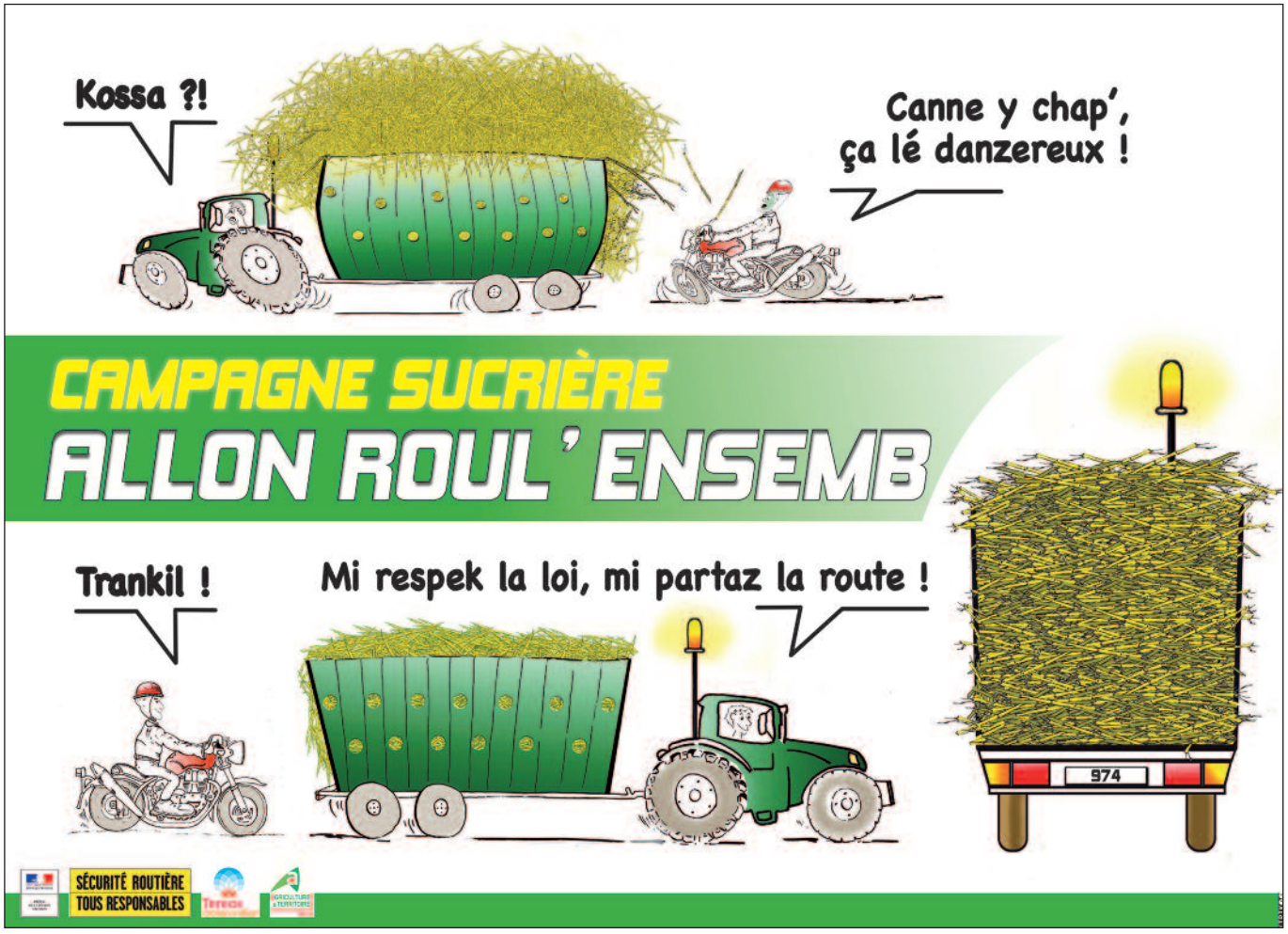
Au cours de la dernière décennie, la demande mondiale de sucre a progressé plus vite que la croissance démographique, sous l'effet de l'élévation du niveau de vie.

Par campagne (en milliers de tonnes de sucre brut)



Evolution de la production sucrière mondiale

La part de la canne dans la production mondiale de sucre augmente régulièrement depuis cinquante ans.



En visite à La Réunion les 30, 31 juillet et 1er août, le Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural, Dacian Ciolos, a été attentif aux préoccupations du monde agricole.

Dacian Ciolos à l'écoute des agriculteurs réunionnais

Point fort de ce déplacement, le représentant de l'Union européenne a assuré que les financements pour l'agriculture du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (Posei) seraient maintenus alors même que le budget de l'Europe va diminuer. Au cours de ses visites sur le terrain, M. Ciolos a pu se rendre compte de l'importance de l'agriculture pour l'économie locale, du rôle pivot que joue la culture de la canne à sucre et du bon usage qui était fait des fonds européens. La première journée de son programme était consacrée à la filière canne. Dans les champs, il a constaté les efforts d'amélioration des pratiques agricoles (variétés, itinéraires techniques, mécanisation,...) et la grande complémentarité entre la canne et les cultures de diversification.

A eRcane, ont été présentées les recherches du centre (variétés, techniques culturales, chimie verte) et celles du Pôle de compétitivité Qualitropic. Le commissaire européen a ainsi



pris connaissance des développements scientifiques et techniques en cours notamment pour améliorer la culture de la canne, les rendements en sucre et ouvrir de nouveaux débouchés à ses coproduits.

La première journée s'est terminée par une étape à la sucrerie de Bois-Rouge, où, après une présentation de la filière et de ses enjeux, il a pu se rendre compte in situ des performances industrielles des sucreries réunionnaises et des investissements réalisés en vue d'améliorations techniques et d'économie d'énergie.

Le deuxième jour, l'organisation et les efforts de modernisation des filières animales, fruits et légumes et horticoles lui ont été présentées avec visite d'élevages laitiers et viandes, d'une exploitation de maraîchage, de l'Armeflhor et d'une entreprise de transformation, Tropilégumes. Ces échanges lui ont permis de mieux appréhender l'interactivité qui prévaut entre les filières agricoles de l'île : «*Je savais qu'à La Réunion, on avait une combinaison de culture traditionnelle d'exportation et de culture de diversification. Un bon équilibre a été trouvé*», a-t-il noté. Concernant la préoccupation de la Commission relative à l'existence d'une diversification capable d'apporter une réponse aux besoins de consommation de la population, M. Dacian Ciolos a donc constaté que cette tendance est déjà à l'œuvre dans notre île, avec notamment plus de 75% de couverture en frais par nos produits locaux. Il a expliqué qu'en la matière, La Réunion pouvait servir d'exemple.

Herbicide sélectif de la canne à sucre

Camix



Herbicide de pré-levée, post-précoce, efficace sur un grand nombre d'adventices monocotylédones et dicotylédones, présentes dans les parcelles de canne à sucre.

En pré-levée , CAMIX contrôle plus particulièrement :

Les monocotylédones



Fataque
Panicum maximum



Grosse herbe de l'eau
Commelina benghalensis



Herbe sirop, herbe de miel
Paspalum scrobiculatum



Gros chiendent
Eleusine indica

Les dicotylédones



Margose
Momordica charantia



Passiflore
Passiflora foetida

CAMIX s'utilise à 3.75l/Ha et s'inscrit dans le cadre du désherbage précoce, préservant ainsi tout le potentiel de rendement de la canne.

coroi

Assurance Agricole

NOUS AVONS DES RÉPONSES À TOUTES VOS ATTENTES*

Groupama 100% avec les PROS



N°Unique 0262 300 300

www.groupama-agri.fr

* Pour plus d'informations concernant nos offres, rendez-vous sur notre site Internet.

Groupama

Toujours là pour moi.

Assurance Agricole Groupama - Entreprise régie par le Code des assurances - Document et visuels non contractuels - Réf. 22 823-022012 - Crédits photo : Création Odeka/Agence 1 Un Autre Being. Le groupe Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs labellisés issus de forêts gérées durablement.